

---

## Présentation Sectorielle : Pêche

---

La Guinée dispose d'un important potentiel en ressources halieutiques- composé de quatre grands groupes d'espèces : les poissons pélagiques, les poissons de fond (démersaux), les céphalopodes et les crevettes.

La Guinée dispose d'une façade maritime de plus de 300 km et un plateau continental parmi les plus vastes de l'Afrique de l'Ouest s'étendant jusqu'à 80 milles marins des côtes. Le potentiel des terres où un contrôle de l'eau est possible est évalué à 520 000 ha dont 140 000 ha de terre en mangrove et arrière mangrove, 200 000 ha de plaines alluviales fluviales. Les missions essentielles assignées au Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture consistent à :

- Veiller à la cohérence des interventions publiques et privées
- Etablir un climat d'investissement propice
- Promouvoir la recherche de financement au profit des opérateurs privés
- Gérer durablement les ressources
- Renforcer les systèmes d'information sur le secteur (données biologiques, sociales, économiques, environnementales).

La politique nationale en matière de pêche et d'aquaculture repose sur trois (3) axes stratégiques :

- Axe 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles ;
- Axe 2 : Gestion durable des ressources aquatiques ;
- Axe 3 : Valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

### Situation actuelle

Le secteur de la pêche a été identifié comme un segment de l'activité économique pouvant contribuer à la croissance économique du pays, à la réduction de la pauvreté tant en milieu urbain que rural et à la sécurité alimentaire par la satisfaction des besoins en protéines animales à base de poissons.

Le développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture, repose essentiellement sur le secteur privé regroupé au sein d'une organisation faitière : la Confédération Nationale des Professionnels de la Pêche (CONAPEG).

- Façade maritime : 333 km
- Superficie du plateau continental (jusqu'aux fonds de 200 mètres) : 43 000 km<sup>2</sup>
- Superficie de la ZEE : 71 000 km<sup>2</sup>
- Potentiel de capture : 300 000 tonnes
- Grands types de ressources : ressources poissonnières  
Ressources crevetteières  
Ressources céphalopodières

**Source** : BUREAU DE STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT – MINISTERE DE LA PECHE ET L'AQUACULTURE

Le Président de la République de Guinée, son Excellence le Professeur Alpha CONDE, a instruit la mise en « place d'un plan stratégique qui vise à valoriser les ressources halieutiques ».

C'est dans cette optique que le climat des affaires s'est fortement amélioré par la mise en place d'outils juridiques rénovés (code de la pêche maritime amendé, code de la pêche continentale amendé, code de l'aquaculture).

### **Avantages concurrentiels**

- Stocks très importants de poissons pélagiques sous exploités ;
- Possibilité de renforcer la contribution du secteur aux objectifs nationaux à travers des régulations plus cohérentes, des transferts de technologie, une amélioration des industries à terre;
- Existence de voies d'amélioration de la régulation du secteur : développement des organisations professionnelles, développement des processus de participation et des institutions
- Expansion des pêches continentales et de l'aquaculture ;
- Rôle joué par la pêche artisanale dans l'économie nationale (pôles de croissance).

### **Les Opportunités en bref**

- Développer les circuits de distribution et de commercialisation sur le marché intérieur
- Mise en place d'une centrale d'approvisionnement en intrants de pêche
- Promotion de l'exportation des poissons fumés
- Construction d'unités de traitement de poisson répondant aux normes de qualité ;
- Implantation d'unité de fabrication de matériels d'emballages.